

Nicolas Gusdorf ouvre l'assemblée en remerciant les adhérents d'être présent si nombreux.

La séance commence avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2014, disponible en ligne. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

On procède ensuite au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration. Claude Brondes, Max Esparza, Jacques Storelli, Jean-Pierre Volmer et Raymond Bravard se représentent.

Il y a deux nouveaux candidats au conseil d'administration, qui viennent se présenter devant les adhérents. Le premier, Jean Philippe Léglise, originaire du bassin d'Arcachon, est directeur des services de la ville de Rambouillet. Il est sensible aux fragilités du bassin soumis aux pressions que nous connaissons. Il est investi dans l'association depuis une dizaine d'années et souhaite s'impliquer davantage pour défendre le Bassin.

Le deuxième candidat est Pierre Gauthier, qui vient au Pyla depuis sa plus tendre enfance et vit à Bordeaux. Il est ingénieur forestier diplômé de l'école de Nancy. Il a une expérience auprès de l'Office national des forêts et est en poste à la Direction Régionale de l'Agriculture. Le caractère de proximité entre l'habitat et la forêt qui règne au Pyla lui tient particulièrement à cœur et est au cœur des actions de l'ADPPM.

Le tiers sortant et les nouveaux administrateurs sont élu à l'unanimité moins 1 voix, celle de Monsieur Léopold.

On passe au rapport financier et à l'approbation des comptes soumis par Jean Fribourg.

Les recettes sont les cotisations des adhérents, pour 18 035 €. Le produit financier résultant du placement de la trésorerie se monte à 835 €, soit un total des recettes de 18 871,84 euros. Les dépenses se montent à 19 490 €. Le résultat pour l'année 2014 est légèrement négatif à 619 €. Cela n'a rien d'inquiétant: il s'agit simplement d'un décalage entre remises de chèques et dépenses. À l'issue de la réunion, la trésorerie se retrouvera positive avec les remises de chèques.

Les grands postes de dépenses sont la gazette, impression et distribution, les frais de publication et les affranchissements, les frais d'informatique et d'assemblée générale, et quelques frais de mission, représentation et déplacements. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

On passe ensuite rapports moral et Jacques Storelli prend la parole.

Une belle année associative vient de se dérouler, particulièrement riche. Il suffit de lire la Gazette qui n'a pu cette année, tant les sujets étaient nombreux, contenir les informations pratiques habituelles: elles seront remises à part aux adhérents. On ne parle plus de la Gazette, mais du livre. Jaques Storelli souhaite la bienvenue à la délégation du Cap-Ferret qui vient de traverser. L'année a été riche en rencontres avec les services de l'État, les associations, et tout ce qui bouge sur le Bassin dans son entier et dans tout l'arrondissement. Le président salue Madame la préfète Dominique Christian, de la sous-préfecture d'Arcachon, avec qui il échange de façon régulière sur de nombreux sujets, comme le dit la gazette.

Le Parc Marin est la grande nouveauté, le septième de France, sur lequel on a beaucoup travaillé depuis son installation au printemps. De nombreuses réunions ont eu lieu et beaucoup de sujets sont traités par le conseil de gestion de 56 personnes, où les associations sont représentées notamment au travers de la CEBA, Coordination Environnementale du Bassin d'Arcachon. L'ADPPM est adhérente de la CEBA et Jacques Storelli fait partie du bureau du Parc Marin. Celui-ci a pour mission la régulation des usages: il s'agit d'organiser les choses sous l'angle du Parlement de la mer, et ce n'est pas une machine à interdire. On s'occupe de la qualité des eaux avec l'IFREMER, qui a rendu deux rapports récents, avec Madame Aubi (?). Le Bassin est en zone Natura 2000. La question de la taxe de mouillage est arrivée au mauvais moment. On s'est battu pour faire disparaître cette taxe venue de Corse et on en a longuement discuté avec Madame Christian.

Un autre point de rencontre avec les services de l'État est la question du plan de prévention des risques littoral. Le Cap-Ferret, qui a perdu 1 km en quelques années et qui protège le Pyla, a posé problème. Il est difficile de maintenir de stabiliser ou d'anticiper les choses: on travaille d'arrache-pied pour que tout le monde participe à l'effort financier nécessaire pour protéger la côte. Une réunion mensuelle a lieu au cours de laquelle on met au point un projet qui permette de collecter en les défiscalisant les fonds nécessaires à la protection du trait de côte.

On a beaucoup travaillé aussi sur la question du banc d'Arguin. L'enquête public de l'an dernier avait donné à croire que tout serait interdit. Le décret est parti vers Paris, et établit un équilibre entre l'ostréiculture, la protection des oiseaux et la plaisance. Olivier Laban, partie prenante des discussions, ne peut être avec nous aujourd'hui et nous salue.

Un autre sujet est la question de l'aviation; le directeur de la plate-forme de Villemarie est avec nous aujourd'hui.

Nous échangeons sur tous ces sujets et nous échangeons également avec la municipalité sur les questions d'urbanisme. La réforme du PLU est en cours, et nous avons rencontré Monsieur le maire avec Hugues Le-

grix, architecte qui connaît très bien ces questions. Les discussions ne sont pas toujours aussi rapides qu'on le souhaiterait, mais il est vrai que le droit change et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) vient de tomber. À travers tous les documents d'urbanisme aux acronymes barbares - CRCE, AVAP... - on essaie de mettre au point quelque chose qui nous permette de protéger le site du Pyla. Les règles d'urbanisme sont ce qui cheville l'identité du Pyla. Le COS, ou la loi ALUR, les zones UPAC, le PLU patrimoine, nouvelle loi Pellerin, sont des choses sur lesquelles il faut travailler rapidement. Il y a trop de division parcellaire et beaucoup d'excès; beaucoup de chantier posent problème à nos adhérents et nous travaillons là-dessus régulièrement.

L'identité du Pyla, c'est aussi les limites du Pyla: lorsqu'un promoteur utilise le terme Pyla pour un projet du côté de Jean Hameau nous nous devons de réagir. Le code postal s'en va parfois et se confond avec celui de La Teste: nous demandons à Monsieur le maire de ne pas laisser partir les règles d'urbanisme qui protègent l'identité du Pyla.

Les contentieux sont largement exposés dans la gazette.

La CEBA a fait tomber le SCOT, mais elle n'est pas la seule: des promoteurs ont également attaqué ce schéma de cohérence territoriale qui chapeaute les PLU de 17 communes. Les promoteurs étaient gênés par certaines des dispositions du SCOT. On est dans une situation très compliquée, d'autant plus que les PLU eux-mêmes sont attaqués. Un autre document arrive par là dessus, le schéma régional de cohérence écologique ou SRCE. Nous travaillons sur ces sujets avec la municipalité, que nous remercions de son accueil dans cette salle, qui va être rénovée pour nous permettre d'accueillir l'an prochain nos adhérents dans de meilleures conditions, surtout s'il pleut.

Nous traitons quelques dossiers d'environnement, celui de l'usine SMURFIT et de la cogénération avec Dalhia. La question de la fourniture d'eau fait aussi couler beaucoup d'encre et l'association Arc'eau s'en occupe. La question de l'aménagement des plages et de l'ensablement ainsi que celle du dragage sera traitée avec Madame Jeandenand, du Siba. Nous avons parlé de la question de la forêt avec Monsieur Fourasse qui vient du Cap-Ferret: nos forêts vont être labellisées « forêts d'exception », un label qui vient de Paris et qui va beaucoup apporter.

La question des incendies de forêt se pose également: nous travaillons à la mise en place d'un plan de prévention des incendies de forêt, ou PPRIF, avec la préfecture.

Nous nous sommes également occupé des enquêtes publiques, concernant les projet de forage de la société canadienne Vermilion, et un projet de golf à Gujan qui amènerait 215 maisons, et d'autres sujets encore.

Enfin la gestion locale est ce qui nous intéresse le plus: ce sont toujours les mêmes questions, la circulation, le stationnement, le bruit régulier ou irrégulier, les chantiers, les problèmes d'incivisme qui nous préoccupent tous. Madame l'adjointe au maire nous a écrit en nous signalant que nos adhérents devraient peut-être se surveiller mieux eux mêmes sur les questions de bruit ou d'utilisation d'engins bruyant: on ne va pas faire la liste de ces problèmes, mais nous acceptons la critique, nous devons nous surveiller nous-mêmes et collectivement; mais nous demandons à la mairie d'adopter des règles qui nous empêcheront au mieux d'être tentés par un certain nombre de comportements liés à l'urbanisme, concernant les barrières, clôtures, couleurs etc.

Comme nous le disons que dans la Gazette avec notre liberté d'expression habituelle nous savons très bien que quand un dossier est envoyé au procureur rien ne se passe; et quand Monsieur le maire nous dit que c'est entre nous qu'il faut régler les choses nous nous disons qu'aucune autorité ne va permettre de régler certaines situations. C'est l'ensemble de la municipalité, fixant des règles applicables, et notre propre contrôle qui permettront le vivre ensemble. Mais cet autocontrôle ne passera que par des règles bien affirmées et peut-être plus contraignantes. Si 25 électeurs sont perdus à la suite d'un contrôle de chantier, 500 autres seront gagnés. C'est ce que nous demandons à l'autorité municipale. Nous lui demandons aussi de manière appuyée de nos associer aux discussions sur la disparition du COS, la loi ALUR et le PLU. Le transfert des camping est un autre sujet qui a son importance. Il faut nous protéger des effets de la loi ALUR et surveiller les chantiers sans relâche, en bloquant les chantiers quand il le faut sans attendre que le procureur descende de Bordeaux. Nous avons une autre demande qui concerne l'érosion de la dune. Celle-ci a fait un bond en arrière dans sa partie nord. Nos adhérents de ce quartier s'inquiètent de voir le sable dégringoler par le haut. Nous aimerions savoir ce qui va être fait pour régler ce problème. La question du bruit se posent également très souvent: or il ne serait pas très difficile lorsqu'un PC est délivré de remettre aux entrepreneurs un vade-mecum listant les bonnes pratiques et rappelant que les chantiers doivent s'arrêter en juillet et en août. En matière de circulation il y aurait beaucoup à faire pour améliorer la signalétique, limiter la vitesse, régler le stationnement en particulier aux abords de la Corniche, et limiter le stationnement des camping-cars. La poste n'est plus ouverte l'après-midi ce qui est assez difficile. Les panneaux publicitaires sont mal réglementés. L'utilisation des traverses de chemin de fer dans les jardins est encore d'actualité, même si elles sont interdites. Les épis doivent être signalé et les gravats enlevés sur les plages.

Tout cela est l'action d'une année qui s'est bien déroulé et où nous avons pu beaucoup travailler. Nous ne nous vanterons pas de nos succès judiciaires, qui signifient d'abord que la concertation a échoué est que quelqu'un n'a pas respecté les bonnes règles: mais nous devons être des lanceurs d'alerte et des veilleurs. Le Scot est la question majeure: 17 communes et 10 ans de travail. Pourquoi faut-il que l'ADPPM s'en occupe? Parce que dans ce texte on dit que la forêt du Laurey est constructible à certaines conditions, alors que cette possibilité a été éliminée par cinq fois par voie judiciaire. Si nous n'avions pas attaqué le Scot, et si les tribunaux ne nous avaient pas donné raison, la forêt du Laurey serait aujourd'hui constructible. C'est la démonstration qu'une association ne peut pas rester dans son petit territoire.

Avant de faire voter le rapport moral, le Président répondra à quelques questions.

Nicolas Gusdorf pose alors la question de l'extension du domaine de compétence de l'association. Elle ne se limite pas au Pyla, mais intervient tout autour du bassin d'Arcachon. Certains adhérents se demandent s'il est légitime de se préoccuper de sujets lointains au lieu de rester devant nos portes.

Le président reconnaît que cette question est récurrente. L'association a évolué. Il y a 46 ans, elle s'est constituée avec des acteurs économiques locaux dans le but d'empêcher le bétonnage de la côte. Il faut rappeler à ceux qui nous reprochent de nous opposer à tout que le bétonnage de la côte entre le Moulleau et la dune a été empêché pas nos prédécesseurs et nos grands anciens. Cette dimension a été si bien intégrée que des documents globaux sont apparus comme le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de mise en valeur de la mer. Tout est chevillé aujourd'hui, ce qui nous donne raison. Nous n'avons pas fait tomber le SCOT de gaîté de cœur: cela complique horriblement les choses, et le SYBARVAL a décidé de faire appel. Tout est global et si nous avons changé nos statuts il y a deux ans c'est pour les ouvrir sur l'ensemble du bassin. Nous ne pouvions au départ agir qu'au Pyla, mais aujourd'hui nous pouvons agir sur l'ensemble du Bassin. Voilà pourquoi nous allons aujourd'hui plus loin que le territoire apparent du Pyla.

Une autre question est celle du manque de sable et de la présence de gravats sur la plage. Que s'est-il passé? C'est un sujet compliqué, comme souvent dans ce pays où tout est plus beau et plus compliqué qu'ailleurs. Les tempêtes de l'hiver dernier ont détruit 53 perrés sur 140. Les gravats proviennent de ces perrés et parfois d'entreprises qui se comportent mal; le travail du sable les enterre et les fait remonter. Il y a eu une campagne de nettoyage. Par ailleurs les épis anciens que le sable découvre ne sont pas signalés, ce qui est extrêmement dangereux pour les gens qui naviguent. Il faut nettoyer les plages.

Un autre sujet récurrent est la question de la forêt de Laurey-Pissens. Un projet de 600 maisons a été abandonné il y a quelques années, mais la question revient régulièrement sur le tapis: le site est-il protégé, oui ou non?

Aujourd'hui, oui, la zone est protégée. Le président rappelle que nous avons plaidé cinq fois sur ce dossier. Nous avons absorbé il y a une quinzaine d'années l'association l'ADECLAL, à laquelle appartenaient André Malbreil et Claude Brondes, qui s'étaient investis pour empêcher les constructions dans la forêt du Laurey. Nous avons fait le travail, et il faut rappeler le souvenir du jour où un huissier est arrivé pour empêcher le défrichage après que 2 ha de pins eurent déjà été abattus. C'était quand Gilbert Moga et Jean-François Acot Mirande étaient aux affaires. Il y avait alors un projet de 80 maisons, auquel nous nous sommes opposés, avec référé, tribunal administratif, cour d'appel et enfin conseil d'État, qui vient de nous dire que la zone n'est pas constructible: cependant elle est qualifiée de tel dans le PLU. La puissance des associations fait dire à la justice qu'une zone n'est pas constructible bien que la municipalité en ait décidé autrement. Il s'agit d'un espace remarquable Natura 2000 protégés par la loi littorale. Il nous a fallu continuer, car la constructibilité est revenue dans le PLU et d'autres projets ont été lancés. Un permis de construire dans le corridor écologique a du être dénoncé par le conseil d'État; le SCOT a ensuite remis le couvert. Le président le dit dans l'éditorial de la Gazette: il y a une volonté de prendre cette forêt pour y construire quelque chose. Le combat ne fait que commencer. La forêt fait partie d'un espace remarquable entre la Teste et le Pyla, même si elle est mal entretenue par ses propriétaires. On n'ose imaginer ce que ce serait si ce morceau de forêt disparaissait. Après la défense de la côte, c'est la deuxième grande oeuvre de notre association.

Dans la droite ligne de cette question il faut rappeler que nous proposons depuis 20 ans à la municipalité de mettre en place une ZPPAUP, zone de protection du paysage architectural urbain et paysager. Cette disposition n'existe plus, elle a changé, et l'actuelle ministre vient de nous annoncer un nouveau changement: mais obtiendrons nous oui ou non un jour la mise en place d'un classement protecteur comme celui-là?

Le président rappelle que nous travaillons sur ce sujet depuis 20 ans. Avec l'architecte Monsieur Wagon, nous avons élaboré une carte identifiant tous les secteurs et les constructions remarquables. Comme 500 communes en France l'ont déjà fait, nous voulions mettre en place un zonage réglementant l'architecture, les couleurs, les matériaux, les reculs et plantations qui sont des éléments identitaires du Pyla. C'était une bonne idée, surtout au regard de certaines pratiques que nous voyons aujourd'hui. Le projet était cofinancé avec la municipalité de Jean-François Acot Mirande. Nous étions sur le point de signer le document quand l'équipe a

changé. Nous en avons ensuite discuté avec la nouvelle municipalité de Monsieur Jean-Jacques Erolles. Avant sa réélection, nous étions d'accord pour la mise en place de ce zonage au moins sur certaines parties du Pyla. Mais depuis deux ans et demi la chose est au point mort. Bien sûr, le droit à changé, les services de l'État ont moins d'argent et l'architecte des bâtiments de France est surchargé de travail. Lors de notre rencontre il y a quelques semaines, monsieur le maire nous a répété que l'ABF n'était pas très chaud. Il faut savoir si nous attendons tous des services de l'État ou si la démocratie fonctionne au niveau local. L'État certes nous apportera moins qu'hier; c'est une raison de plus pour prendre la décision au niveau local. La nouvelle loi Pellerin compacte ZPPAUP et aire de mise en valeur du patrimoine. On arrive à la notion de PLU patrimoine. Essayons, Monsieur le maire de faire cela, peut-être pas partout au Pyla, dont certaines parties ne cadreraient peut-être pas avec cette équation juridique et patrimoniale. Nous sommes ouverts à la discussion, mais essayons de mettre en place ce PLU patrimoine sans attendre, pour ne pas nous retrouver dans cinq ans au même point, avec des chantiers qui ont mis en place les constructions douteuses qui nous sont signalées chaque année par nos adhérents. Cette décision est d'autant plus importante que la loi Duflot permet de densifier, au point qu'un opérateur économique local a accompagné ses vœux de nouvel an pour cette année d'un message invitant à venir le voir pour profiter de ces nouvelles dispositions. Cela équivaut à conseiller de faire tomber les arbres du Pyla.

Un autre problème récurrent et celui de l'animation nocturne: nous avons eu beaucoup de questions ces dernières années concernant la présence d'un établissement de nuit dans ce quartier, l'Hermitage. On a le sentiment cette année que le problème s'est déplacé vers le sud et le quartier des Brisants. Il y a là deux bars de nuit, la Suite, et le Bal à Papa.

Il est vrai que le Pyla est victime de son succès, et il y a un an ici même nous entendions les mêmes protestations. Certains demandent que les boîtes de nuit soient déplacées: nous ne pouvons nous associer à cette demande, car la plupart d'entre nous souhaite qu'elle restent en place. Les services de l'État et la municipalité ont fait des efforts considérables qu'il faut souligner. Il y a quelques années, il n'y avait ni police, ni brigade canine, ni car de CRS. La police municipale ne faisait pas de rondes la nuit. Nous l'avons demandé, cela été fait et nous en remercions Monsieur le Maire. Certes, les problèmes ne sont pas tous réglés comme en témoigne Max Esparza dans la Gazette. Mais nous évitons le pire. L'hôtel côte du Sud a subi des inconvénients également. Il y a maintenant un autre point chaud du côté des Brisants, avec des soirées à thème qui finissent à six heures du matin. Les riverains font des efforts pour se protéger par différents travaux: cela ne règle pas tout. Il y a également le Lux sur la route de Biscarosse, où Madame Christian s'est rendue: elle y a été agressée par des personnes avinées. Une boîte de nuit au Cap Ferret a été fermée; il faut saluer ces efforts sur le terrain. Pourtant il y a encore des progrès à faire; il existe une charte des établissements de nuit à la rédaction de laquelle nous avons participé. Nous continuons à défendre nos adhérents sur ce terrain.

On passe au vote sur le rapport moral, qui est approuvée à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration sont alors présentés aux 400 adhérents présents.

Hugues Legrix prend la parole pour présenter les problèmes d'urbanisme.

Le Scot est le document d'urbanisme directeur qui concerne les 17 communes de l'arrondissement; le projet présenté par le Sybarval vient d'être annulé. Au-dessous du Scot, le PLU fixe dans chaque commune les règles de détails concernant les hauteurs, l'emprise, l'occupation des sols ou les reculs. C'est ce qui décide de ce qui est construit au Pyla, et que nous voyons tous les jours. Le PLU doit être en accord avec le Scot, et comme le Scot n'existe plus les choses sont compliquées. Le PLU actuel permet au maire de surseoir à statuer sur les projets qui ne conviendraient pas. Ce PLU est globalement bon: il prévoit deux grandes zones UPA et UPB où les dispositions sont convenables. Les problèmes qui sont signalés en rouge sur la carte sont les quatre zones UPAC, celle de la place du Figuier, celle de la Chapelle Forestière, celle de Haitza, et celle de la Corniche. Les droits à construire y sont quatre fois supérieurs à ceux des autres zones. La hauteur permise et de 40 % supérieure, c'est à dire rez-de-chaussée plus deux niveaux; l'emprise au sol est deux fois et demi supérieure. C'est évidemment au détriment des espaces verts. De plus, la construction en continu est autorisée. Plus de séparation entre les bâtiments. Les constructions possibles sont semblables à celles que l'on trouve au Moulleau. Cette densification n'a rien à faire au Pyla et tous nos adhérents s'y opposent. Nous voulons préserver les règles actuelles, ce qui est rendu difficile par la loi Alur. Le principe de cette loi et de densifier le centre-ville pour limiter l'étalement urbain. Cela se justifie parfaitement pour les vrais centres urbains. Le problème se pose dans les parties d'aménagement paysager, quand le coefficient d'occupation des sols est supprimé, ainsi que la surface minimum des parcelles qui est ici au Pyla de 1200 m². Cette surface permet de garder une surface plantée sur 60 % de la parcelle. C'est essentiel pour garder le caractère du Pyla et la loi Alur modifie tout cela. Notre seule possibilité pour conserver ce caractère boisé est de jouer sur l'emprise au sol. Nous en avons discuté avec Monsieur le Maire et nous sommes d'accord pour mettre en place ce type d'emprise afin de préserver le caractère boisé du Pyla. Il faut surseoir à statuer dès qu'un projet sort de

l'esprit actuel. Il faut le faire même si l'assise juridique est incertaine. Enfin le PLU patrimoine, qui regroupe les anciennes ZPPAUP et AVAP, permet de contrôler l'architecture, les styles et les couleurs. Actuellement le PLU ne comprend sur ces sujets que des recommandations qui ne sont pas contractuelles. Le PLU patrimoine les rendrait obligatoires, ce qui est très important pour préserver l'unité architecturale du site. Dans le même esprit, les marges entre rue et maison que l'on peut observer par exemple sur le boulevard de l'Océan permettant une qualité paysagère extraordinaire. Il faut absolument préserver cela. De même entre le domaine public et le domaine privé il convient de créer des séparations par des haies vives et non des murs de 2 m de haut en PVC ou autre matériaux qui n'ont rien à faire au Pyla. Bien sûr, il convient que les adhérents eux-mêmes commencent par respecter ces règles.

Monsieur Érolles prend alors la parole et se dit ravi d'être parmi nous. Il n'est bien sûr pas d'accord sur tout ce qui a été dit. Les élus ont voté le Scot pour 17 communes, après un long processus qui a coûté plus d'un million d'euros, et plus de quatre ans de travail et de réunion auxquelles il a assisté en tant que président, pour arriver à un schéma de consensus entre toutes les communes, dont les problématiques sont très différentes. Le projet a été voté à l'unanimité, puis annulé en raison de la contestation des associations et des promoteurs. Les élus et les maires vont faire appel et il faudra donc attendre pour le Scot. En attendant on travaillera sur les divers points abordés. On a beaucoup parlé du Laurey, mais il y a un problème de fond concernant l'accueil, l'urbanisation et le développement du Bassin. Au niveau du Pyla le constat est évident: nous n'avons plus de COS ni de minimum parcellaire, qui avait été fixé à 1200 m². Certes, nous gardons le coefficient pleine terre de 60 %, qui ne suffit cependant pas à protéger le paysage. Au niveau du PLU, nous avons le seul PLU du Bassin qui ne soit pas tombé: il ne doit pas être si mauvais que cela. Certains points ont été contestés: certaines zones ont été laissées en 2AU en attendant les décisions de justice. Ces décisions de justice figureront évidemment dans le nouveau PLU. Nous sommes dans la dernière phase de révision du PLU, la phase de diagnostic du territoire et de l'environnement avec le comité consultatif de l'aménagement et de l'urbanisme dont l'Association fait partie. C'est prévu pour la fin du mois de septembre. Le PADD, qui inclura le PLU patrimoine, sera débattu en novembre et arrêté après une phase de concertation, en février; il sera transmis aux personnes concernées qui auront trois mois pour se consulter et se prononcer. Une enquête publique aura lieu l'été prochain. Elle aura lieu en été pour que tout le monde puisse se prononcer; il y aura ensuite le rapport du commissaire enquêteur et l'approbation pour que le PLU puisse être définitivement voté en fin d'année, probablement au mois de novembre 2016. Voilà la réflexion sur le PLU et le calendrier. Vous avez bien développé la réflexion sur la loi Alur et je ne m'étendrai pas là-dessus. Nous sommes d'accord sur les problématiques et les risques.

Hugues Legrix montre sur la carte les zones du Laurey et du Pyla sud qui ont été préservées grâce à notre action.

Monsieur Érolles précise que le dernier PLU a considérablement réduit les zones UPAC. Il pense que notre présentation est un peu dramatique; personne ne souhaite une densification de ces zones. Mais il convient de défendre un commerce à l'année et une économie au Pyla. Personne ne voudrait voir fermer la Corniche ni la zone Haitza. Le devoir du maire est de défendre un juste milieu. Avec le PLU patrimoine, on pourra éviter les dérives sur ces zones, mais il faut aussi défendre l'économie.

Nicolas Gusdorf précise que notre association est attachée aux commerces existants. Elle souhaite les voir continuer à exister; ils doivent pouvoir vivre et travailler au Pyla. Mais nous sommes méfiants par rapport à l'implantation de nouveaux commerces qui mettraient en danger ceux qui sont déjà là.

Monsieur le maire précise qu'il défend l'existant comme par exemple à la Guitoune, dont on n'a pas parlé, et qu'il n'est pas forcément pour une extension des choses.

Jacques Storelli rappelle, à propos des deux zones que nous avons sauvées, que le PLU de la Teste a été attaqué; celui du Cap-Ferret est tombé une fois, celui d'Andernos deux fois. Si le Scot est tombé, le PLU de la Teste a été corrigé. Le Pyla sud est en co-visibilité avec le site de la Grande Dune qui reçoit 2 millions de visiteurs chaque année. Les responsables de ce site sont présents. Nous avons sauvé le Pyla sud avec l'aide de bassin d'Arcachon écologie. Sans notre action les visiteurs de la dune auraient eu sous les yeux un lotissement et non pas la forêt.

La révision du PLU n'est pas terminée nous sommes devant la cour administrative d'appel.

Sur la question des zones commerciales, personne ne veut un mur de 11 m à côté de chez lui. Mais nous voulons conserver les commerçants, qui nous rendent des services extraordinaires. Ils sont raisonnables dans leurs prix et nous allons acheter chez eux. Mais pourquoi faire du commerce à deux étages? On ne vend pas de bananes à 11 m du sol. Cela ouvre la possibilité qu'un commerce qui fera faillite sera transformé en appartements, avec un COS de 0,8, soit quatre fois ce qui est permis au commun des mortels. Certains de nos adhérents sont menacés de voir s'élever au sud ou à l'ouest de leur propriété un mur de 11 m qui n'a pas de justification dans le cadre d'un commerce.

Le président remercie ensuite le bloc associatif qui est présent, notamment la CEBA, Coordinations Environnementales du Bassin d'Arcachon, qui regroupe 29 associations travaillant tout autour du bassin. Les associations travaillent toute l'année, sur le Scot ou l'affaire SMURFIT, où le tribunal administratif a ordonné à l'usine de verser des compensation aux associations à la suite d'un phénomène de pollution, et surveillent les cendres reversées par Dalkia sur des terres agricoles. Il remercie Roger Serrano, le conseiller général, d'être venu à notre assemblée. Il passe ensuite la parole à Madame le préfet.

Madame Christian remercie le président d'avoir tenu cette assemblée le jour de sa fête. Comme d'habitude il pleut. Madame Christian est venu accompagné du capitaine Raoul qui s'occupe des affaires de police et de Pierre Morin de la direction départementale des territoires et de la mer, implantée à Arcachon, qui s'occupe particulièrement des questions d'urbanisme.

Madame Christian ne connaît pas bien les PLU patrimoine mais a vu les AVAP fonctionner dans le Périgord et en a une bonne opinion. Elle pense qu'il serait bon de rencontrer l'architecte des bâtiments de France ainsi que le directeur régional des affaires culturelles (DRAC). La réorganisation de la région mettra peut-être un peu de flou. La DRAC reste à Bordeaux et le directeur régional ne change pas avant 2018. Il est important d'organiser une réunion à laquelle elle accepterait de participer pour discuter des éléments patrimoniaux à protéger, peut-être par petites touches plutôt que par quartiers entiers. Elle ne souhaite pas commenter la décision de justice concernant le Scot. Concernant le plan de prévention des risques incendie, il en existe un certain nombre, surtout sur le Nord Bassin. Nous avons vu récemment des incendies dans les causes ne sont pas toujours naturelles, un notamment qui a obligé la police à évacuer une centaine de caravanes. Elle remercie les services de la Teste, ceux de la COBAS, le SDICE et l'ONF. Un pare-feu de 50 m a pu être réalisé autour de l'aire de grand passage. Il faut être très vigilant quand on se promène et signaler tout individu suspect. Les risques de feu sont grands cette année, surtout à cause des vents qui changent de direction, comme on l'a vu à la Teste où le feu a sauté la route de Sanguinet et a menacé le zoo. Une rencontre avec le directeur du zoo est prévue pour envisager des consignes d'évacuation ou de confinement. On ne se voit pas emmener les tigres en laisse.

Concernant l'Hermitage, Madame Christian a essayé de faire le nécessaire en coordonnant les actions des polices d'Arcachon et de La Teste. Une charte de vie nocturne a été signée au Moulleau, du même type que celle qui a été signée au Pyla entre les établissements et la mairie. Son souci était surtout de coordonner les actions des différentes polices. Elle salue l'équipe de nuit de la police municipale de La Teste, qui fonctionne avec un chien. Elle n'a pas hésité à mettre des avertissements aux établissements, ou même à demander au préfet des arrêté de fermeture temporaire ou visant à suspendre l'activité musicale. Cela est fait suite à des rapports des services de police municipale ou nationale, ou de la gendarmerie; 15 des 17 communes de l'arrondissement sont en zone gendarmerie. Concernant le secteur des Brisants, qu'elle ignorait mais dont elle a appris l'existence, elle a demandé au commissaire de police d'y poster le car de CRS à certains moments. Les CRS qu'on a reçus cette année sont de beaux bébés. Ils doivent avoir un effet dissuasif. Elle soutient le travail des forces de l'ordre et n'interviendra pas en cas de contravention pour excès de vitesse ou conduite en état d'ivresse. Il faut réfléchir avant.

Le capitaine Raoul intervient pour signaler que le secteur du Pyla est un quartier favorisé en ce qui concerne la délinquance. Celle-ci est très faible: pour les six premiers mois de 2014 38 infractions avaient été constatées; pour l'année 2015 39. C'est une stabilisation. Le phénomène qui monte, ce sont les incivilités; les cambriolages et vols à la roulotte sont en baisse. Concernant la discothèque l'Hermitage, le véhicule CRS y a été positionné régulièrement, en partenariat avec la brigade canine de la police municipale. Le phénomène s'est déplacé vers le Bal à Papa et la Suite. Le commissaire a pris contact avec les responsables de ces établissements pour voir ce qui peut être fait; une unité canine pourrait être positionnée entre les deux établissements. Cela permettrait de calmer les esprits avant que la police, qui intervient sur une zone de 60 km de long, puisse arriver.

Jacques Storelli prend la parole pour dire que les chiffres comparatifs de la délinquance 2014 et 2015 seront communiquées par mail à ceux qui laisseront leur adresse.

Il remercie Marc Thuillier, collectionneur, qui a communiqué les cartes postales que l'on a vu dans la Gazette avec l'Ermitage à la Belle Époque et la Corniche.

La question du rachat par le Conservatoire du Littoral des parcelles de la dune est ensuite évoquée. Guillemette Roland prend la parole et remercie l'association de l'avoir invitée. Le Conservatoire n'est pas encore en train de racheter la dune. Après un travail énorme avec les services de l'État et de la commune on a réussi à déposer un dossier en préfecture qui amené le préfet à lancer l'enquête publique. L'enquête porte sur l'intérêt général d'acheter le terrain de la dune et de le rendre public. La nécessité de la maîtrise foncière publique sur ce genre de secteur ne fait pas de doute. On comprend à quoi cela sert en regardant le plan d'occupation des sols. Le secteur de l'Éden, anciennement parcellisé pour être aménagés dans les années 1910, est aujourd'hui

en zone de préemption comme espace naturel sensible du département et périmètre de conservation du Conservatoire. Ce secteur ne pose plus de problème aujourd'hui du fait qu'il est en zone de préemption. On achète au fur et à mesure des ventes. La dune du Pilat, c'est autre chose. C'est un monument naturel d'envergure internationale. La presse nationale et internationale s'y est intéressée à la suite du projet de rachat des terrains, avec des prises de position étonnantes qui ont bien montré le caractère rayonnant de ce site. La maîtrise foncière est lancée avec des acquisitions amiables qui ont déjà été faites. L'enquête publique facilitée par la mairie a reçu un très bon accueil et connaît un fort taux de participation. La mobilisation et la sérénité de l'enquête publique sont des choses très importantes pour le Conservatoire du Littoral. Toutes les observations du commissaire seront prises en compte et on commencera à travailler sur le périmètre à la fin de l'enquête.

Jacques Storelli rappelle que l'équation n'est pas simple, avec 150 propriétaires et 400 parcelles sur la dune. La dune bouge, la mer la grignote et un certain nombre de propriétaires ont disparu. Un grand établissement public doit être maître de son foncier. Nous avons cependant fait quelques réserves. Il faut rappeler que les droits d'usage défendus par l'ADDUFU et qui persistent depuis le Moyen Âge doivent être conservés. Les seigneurs de l'époque avaient accordé la possibilité d'aller chercher du bois dans la forêt à leurs gens pour la poutre maîtresse de leur maison et de leur bateau. Ce droit domine le code forestier. C'est un aspect extraordinaire du pays où nous vivons, avec les avions pilotés par des Singapouriens de la base de Cazaux, la force nucléaire au Barp, le pétrole exploité par la société Vermilion dans la forêt, les droits d'usage et l'ostréculture. Le Conservatoire sera capable de résister à toutes les pressions des promoteurs et c'est une bonne nouvelle pour nous. Le problème est que les 118 ha qui doivent être acquis sont en forêt usagère. La question est de savoir si l'expropriation fait tomber les droits d'usage. Le Conservatoire propose de signer une convention qui sera visée par un juge et qui permettra de les conserver. Il ne s'agit pas de 118 ha puisque 60 ont déjà été acquis de gré à gré. L'équation est belle et les réactions se situent des deux côtés. Nous avons choisi notre camp: nous sommes du côté de l'acquisition, à condition que les droits d'usage soient respectés.

Michel Daverat prend la parole. Il défend l'idée de rendre publique cette zone, qui est fréquentée par presque 2 millions de visiteurs par an. Il était anormal que ces visiteurs soient reçus sur des terrains privés, alors qu'ils avaient l'impression d'être dans un espace public. Une enquête publique a déjà eu lieu l'année dernière à propos de l'aire d'accueil qui appartenait à des propriétaires privés, et le préfet a signé la DUP. Le conservatoire est en négociation pour l'achat de ces terrains et on espère qu'il aboutira aussi pour l'ensemble des 400 ha qui vont passer dans le domaine public. Concernant la forêt usagère il n'est pas du tout question de supprimer le droit d'usage. Ces droits font partie de notre patrimoine et il faut faire le maximum pour les conserver. Sabine Jeandenand prend ensuite la parole pour parler de l'ensablement.

Le SIBA intervient sur toute la problématique de la qualité de l'eau, mais aujourd'hui l'association s'intéresse à l'ensablement. La zone de Péreire jusqu'à la dune constitue une unité cohérente. L'ensablement a plusieurs objectifs. Le premier est la navigabilité au Moulleau. Il y a ensuite un objectif de réensablement à des fins balnéaires depuis Péreire jusqu'à la dune. Certaines zones sont identifiées comme des zones de prélèvement pour faciliter les usages. Il faut résoudre l'équation qui consiste à satisfaire des objectifs parfois contradictoires. En début de saison on opère une bathymétrie et une topographie de la zone qui va du sud du Pyla jusqu'au nord du Moulleau. Au vu des résultats de ces études, et en tenant compte des règlements, on organise une première réunion de travail. L'ensemble des autorités, des usagers et des associations concernées sont conviés. Il y a des contraintes de délai d'intervention fortes. On essaie de mettre en place un plan d'intervention en tenant compte des contraintes liées aux corps morts, aux zones de pêche et aux délais d'intervention liées aux activités du club de voile et autres. À mi-parcours une autre réunion a lieu pour faire le point et éventuellement recalibrer la période d'intervention. La zone entre la Corniche et la place Daniel Meller fait l'objet d'un réensablement tous les deux ans par des moyens sous-traités. Entre la place Daniel Meller et le Moulleau, on fait intervenir la drague du Siba et des moyens terrestres.

Hugues Legrix souligne que les travaux par voie terrestre ont lieu beaucoup trop tard, jusqu'à la fin du mois de juin, voire en juillet, et que les camions et les pelleuses circulent entre les serviettes des plagistes. Il serait plus pertinent de faire ces opérations au mois de mai, ce qui permettrait aussi d'allonger la saison.

Madame Jeandenand explique qu'il serait préférable de procéder à ce réensablement à l'aide de la drague, ce qui permettrait au sable de rester plus longtemps. Mais la priorité va au dégagement de la jetée du Moulleau et on n'a pas pu utiliser la drague pour ce réensablement. On sait que le sable apporté par des moyens terrestres ne tient pas et s'en va dès les premières grosses marées. Cette année on a demandé au SIBA d'intervenir après le 15 juin pour que le sable tienne au moins les premières semaines de juillet; intervenir au mois de mai ne servirait à rien. Il vaudrait mieux intervenir par voie hydraulique, mais ça n'a pas été possible cette année. C'est un choix de la commune.

Jacques Storelli annonce qu'il y aura au mois d'octobre une réunion avec monsieur Samarcelli pour parler de ces problèmes.

Le réensablement du Pyla, par des moyens sous-traités, qui avait été autorisé pour une période de dix ans, va faire l'objet d'une nouvelle enquête publique pour les 10 ans qui viennent. Cette enquête aura lieu dans les prochaines semaines. Par ailleurs une intervention avec la drague du Siba aura lieu au mois d'octobre pour essayer de stabiliser le talus entre les Vendangeurs et la Jagude.

Jacques Storelli profite d'une pause pour remercier la mairie pour la réalisation de la piste cyclable sur le boulevard de l'océan. Celle-ci, que nous demandions depuis de nombreuses années, fonctionne très bien. Le vélo au Pyla est extrêmement populaire, et certains adhérents demandent la création d'une piste cyclable de la place Daniel Meller à la Teste en passant par la forêt, demande que nous relayons, même si c'est difficile. La parole est maintenant à la salle.

La première question vient de Pierre Bédier. Il s'agit de l'expropriation pour la dune du Pilat. Il comprend bien que la partie parking doit appartenir au conservatoire, mais se demande pourquoi les 118 ha de forêts usagère où personne ne va doit également être rachetés.

Guillaume Roland répond que le conservatoire n'acquiert pas la forêt usagère. Il s'avère que certains nombres de parcelles à enjeu qui sont dans le périmètre à racheter sont dans la forêt usagère. Certaines de ces parcelles sont extrêmement fréquentées, et des usages illégaux, ainsi que des travaux illégaux, y ont lieu. Certains accès illégaux ont également été ouverts. Une commission va être mise en place qui permettra d'examiner tous ces aspects. Mais on répète qu'il n'est pas question de toucher aux droits d'usage. Il ne s'agit pas de mettre les gens sous cloche: la principale préoccupation est que les usagers s'y retrouvent.

Une question de Jean Jacques Soula concerne un chantier actuellement en cours dans la zone de la Corniche, Avenue des Sables. Le chantier est mentionné dans la Gazette en page trois. La construction comporte trois niveaux, dont un en sous-sol, plus un toit en terrasse accessible, donc quatre niveaux en tout. Le projet se trouve dans le périmètre d'une villa classée. De nombreux habitants du quartier ont écrit au maire et on saisi l'ADPPM au sujet de ce chantier à la hauteur excessive. Une copie de la lettre a été envoyée à Madame Sylvia Pinel, ministre du logement, qui a déjà réagi. Nous demandons en particulier un contrôle sur le terrain de la part des services de la mairie en toute transparence. Dans la réponse de la mairie, cette requête est rejetée et la le contrôle est reporté à la fin des travaux au titre de la protection du paysage. Cette réponse n'est pas satisfaisante: le terrain naturel de la parcelle est en pente ce qui est bien visible depuis les maisons voisines malgré les excavations réalisées. Rien n'empêche d'effectuer ces contrôles. Il est demandé au maire de réaliser un contrôle en urgence et de vérifier que le chantier est bien conforme au permis de construire délivré, en particulier en ce qui concerne la hauteur. Les représentants de l'État et le président de l'ADPPM sont priés de faire connaître leurs observations sur ce dossier. Le quartier entier est fragilisé par les problèmes de stationnement et de circulation et la menace augmente; d'ailleurs il en est de même pour tout le Pyla. La loi doit s'appliquer à tous de manière équitable et il convient de retrouver l'équilibre et la sérénité qui prévalaient dans ce quartier les années précédentes. Il est fait solennellement appel au maire pour intervenir.

Jean-Jacques Érolles a demandé aux représentants de la société de construction de répondre à certaines questions et a transmis les informations à ceux qui lui avaient écrit. Les informations étaient insuffisantes et un nouveau courrier a été adressé à la SARL. Il a été demandé un plan de coupe faisant apparaître le terrain naturel avant travaux et la hauteur de la construction. On attend la réponse à cette demande. En attendant, les services ne peuvent pas intervenir légalement. Le chantier est pour le moment interrompu et on attend ces éléments. Une interruption de travaux sera éventuellement demandée afin que les règlements soient respectés.

Jacques Storelli précise qu'il a reçu les courriers en question. Il demande au maire, au cas où la réponse ne serait pas satisfaisante, de faire rapidement interrompre les travaux. Quand il y a une pente importante sur un terrain, en travaillant un peu le plan de coupe on arrive à du 11 mètre au lieu de 8 m. Un groupe important habitant l'avenue des Sables est très inquiet.

Une adhérente demande si des logements sociaux sont prévus au Pyla comme cela se dit parfois en rapport avec la loi ad hoc.

Le maire répond que le pourcentage de 25 % prévu par la loi s'applique sur la totalité de la commune. La répartition de ces logements est un problème communal. La mairie essaie de faire au mieux dans la concertation maximum mais ne peut pas promettre que ces logements sont interdits au Pyla. Par ailleurs dans la commune de La Teste 60 à 80 % des habitants sont éligibles pour ces logements à loyer modéré qui sont d'une grande qualité. On essaie de réaliser de petites unités pour les gens qui travaillent sur la commune et ont besoin de se loger. Il ne faut pas les stigmatiser.

Patrice Léopold félicite le maire pour ses propos. Il pose la question du devenir des campings qui sont situés au pied de la dune. Madame la sous-préfète rappelle qu'en 2012 un rapport a été rendu par le conseil général

de l'environnement et du développement durable au niveau du ministère pour régulariser la situation de ces cinq campings. Ces campings avaient installé sans aucune autorisation et en toute illégalité un certain nombre de mobile homes de façon anarchique. Le rapport Clément ordonne de supprimer entre 4 et 500 de ces mobile homes, sur un calendrier de huit années avant le 1er janvier 2023. Il est demandé aux propriétaires des campings de mettre en place des logements moins agressifs au plan de l'environnement. Les mobile homes restants doivent être habillés de bois de façon à se fondre dans le paysage. Les propriétaires des campings ont proposé un certain nombre d'alternatives de logement mais le ministère a refusé ses propositions. Madame la sous-préfète a à nouveau rencontré les propriétaires des campings et leurs avocats et chacun d'eux traite avec l'inspectrice des sites classés en vue de la régularisation. Par ailleurs une réflexion est en cours à propos de l'avancée dunaire et de la relocalisation de ces campings.

Adrien Bonnet remercie l'association d'avoir affiché les plans du PLU qui mettent en évidence les zones commerciales. Un petit terrain compris dans ce zonage se trouve en bord de mer en dessous de la Corniche: il s'agit de l'ancien terrain du casino. Un casino prévu là avant la seconde guerre mondiale n'a jamais été achevé. Ce terrain est en partie construit mais il ne s'y trouve aucun commerce. On peut se demander pourquoi il se trouve en zone UPAC. Il a donc des droits à construire différents de ceux des parcelles alentour. Il faut rappeler que notre association a été créée il y a 46 ans pour s'opposer à un projet de pyramide place Daniel Meller et a ensuite efficacement lutté contre un projet de thalassothérapie sur ce même terrain du casino. Il s'agissait d'un mur de béton de 50 m de haut sur 30 m de large. Le terrain qui reste permettrait de réaliser un projet équivalent. Pour l'instant, aucun permis de construire n'est affiché. Il paraît très choquant qu'un terrain libre bénéficie de la faveur d'un zonage UPAC. On peut beaucoup s'enrichir en construisant sur ce terrain. Il y a là une atteinte au principe d'égalité qui est le fondement de notre république. Par ailleurs un bâtiment construit là porterait atteinte à la dune, à la couverture végétale, et au littoral. On redoute qu'un permis de construire ne soit affiché le 3 janvier pour éviter qu'il soit porté à la connaissance des habitants. Une construction importante pourrait être édifiée et il faut être extrêmement vigilant. Encore une fois cette zone n'a aucune raison légale ou factuelle d'être classée UPAC.

Jacques Storelli signale qu'Adrien a l'habitude de se faire applaudir au tribunal de Bordeaux. Il rappelle que sur ce terrain ont été déposés 30 000 m³ de gravats en 2003. Un géomètre est déjà passé et nous devons rester vigilants.

Un habitant du Domaine de la Forêt demande s'il existe un plan d'enfouissement des lignes électriques dans la rue des Tropiques. Un autre adhérent pose la même question pour le Super Pyla. Le maire rappelle que les travaux d'enfouissement se font en même temps que les travaux de réfection des rues. Il rappelle également l'étendue de la commune. Un plan de réfection de la voirie a été mis en place et se poursuit malgré les restrictions budgétaires. Il faut être équitable et faire des choix. Par ailleurs le plan n'est pas toujours soutenu par le SDEG et les autres organismes et les subventions ne sont pas accordées. C'est à la commune de faire des choix entre les différents éléments de voirie.

Philippe Domeq Cazaux, de l'avenue des Sables, déplore les nombreuses incivilités commises par les propriétaires ou par les visiteurs et suggère que l'on communique davantage sur ce qu'il est permis de faire ou de ne pas faire. Signer une charte engagerait moralement les gens. Avenue des Sables, des voitures se garent sur les trottoirs pratiquement tous les soirs alors que c'est interdit. Le maire répond que de nombreuses contraventions sont délivrées, y compris à des résidents du Pyla.

Jacques Storelli est d'accord avec la première partie de l'intervention. La gazette du Pyla relaie depuis 15 ans tout ce qu'il est permis de faire ou de ne pas faire. Il ne serait pas très difficile de joindre à chaque permis de construire accordé une charte de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, à destination des entreprises qui travaillent au Pyla. Ils ne pourraient pas dire qu'ils ne savaient pas.

Monsieur Vickers pose la question des zones qui sont interdites à la navigation; en particulier la zone de l'Île aux Oiseaux est interdite aux kayaks ce qui semble un peu curieux. Madame la sous-préfète répond que cet arrêté concerne le préfet maritime. S'agissant de l'Île aux Oiseaux les kayaks abordent dans des endroits qui ne sont pas prévus comme les esters. Par ailleurs un certain nombre de kayaks naviguent sur la Leyre et bivouaquent, ce qui est interdit. C'est pour cette raison qu'elle s'y est intéressée.

Monsieur Jean-Louis Barrault, qui réside aux 15 avenues des Chênes, s'étonne qu'on ait autorisé la construction d'un mur en parpaing entre le 15 et le 17, avenue des Chênes. Ce mur a été construit sans autorisation ni affichage: ils ont été demandés seulement quand Monsieur Barrault est allé se plaindre à l'urbanisme. Derrière ce mur se trouve une terrasse qui supporte un spa.

Monsieur le maire ne connaît pas ce dossier mais est sûr que ses services n'ont pas délivré de permis de construire illégaux. Il est vrai que les gens font des travaux qui ne correspondent pas toujours à leurs déclarations. Par ailleurs il y a peut-être une différence de hauteur entre les deux propriétés. Les faits seront vérifiés et des dispositions seront prises en cas de besoin.

Le chef de la police intervient pour signaler qu'effectivement des problèmes de nuisances sonores sont intervenus en juillet. Ses services ont réalisé une trentaine d'interventions. Les interdictions de travaux à effet immédiat ont été délivrées et des dossiers ont été envoyés au procureur. Les services essaient d'être le plus réactif possible. En ce qui concerne la circulation et le stationnement, plus de 135 infractions ont été constatées et enregistrées la semaine précédente. L'avenue des Sables a fait l'objet d'un aménagement en matière de stationnement, rendant possible le stationnement sur la chaussée et libérant les trottoirs. Certains riverains ont été verbalisés pour stationnement sur le trottoir et sont venus se plaindre. Les infractions de stationnement sur le trottoir seront désormais verbalisées à hauteur de 135 € au lieu de 35. Les infractions continueront d'être relevées et le service de police municipale continuera à sensibiliser les riverains à cette nouvelle réglementation.

Jacques Storelli rappelle que le quartier de la Corniche voit désormais 850 à 900 voitures venir stationner sur les trottoirs les jours de beau temps. Ce n'est pas acceptable. Un opérateur économique avait promis la création d'un parking souterrain avec cuvelage. Cette promesse n'a pas été tenue. Nous n'avons rien contre la Corniche, ni contre l'hôtel Haïtza, ni contre le bar. Ce sont de belles réussites. Mais quand on ouvre un établissement on doit prévoir la place de la voiture. Le PLU prévoit une place par chambre d'hôtel. Cela a donné pour la Corniche un petit parking en covisibilité avec la dune. Nous sommes devant la justice avec le syndicat de la Grande Dune à-propos de ce parking, qui de toute façon n'aurait rien réglé. La mairie fait des efforts pour trouver une solution lors de réunions auxquelles nous avons été conviés. Un opérateur économique local refuse de venir s'asseoir autour de la table, alors que les gestionnaires de la Corniche et de Haïtza sont présents. Seule la création d'un parking à Eskualduna permettrait de loger toutes ces voitures.

Monsieur le maire affirme qu'il ce livre a une concertation active mais que l'on ne peut obliger cette personne à mettre à disposition son domaine privé. Sur le domaine public on arrive au bout de ce qu'il est possible de faire. Les négociations reprendront à l'automne.

Sylvie Jouffroy, du quartier de la Chapelle Forestière, pose la question des règles de priorité concernant le boulevard de l'Océan. Monsieur le maire rappelle que c'est le code de la route qui s'applique. Les autorités de police confirment cette analyse.

Une adhérente pose la question du code postal et regrette que la dénomination Pyla ait disparu des adresses officielles, même si cela présente des avantages à propos de l'ISF. Par ailleurs elle signale que le site d'Eskualduna est extrêmement dégradé et pas entretenu ce qui pose un risque d'incendie. Monsieur Gaume, puisqu'il faut bien le nommer, est-il au-dessus des lois?

Monsieur le maire va signaler à la brigade verte le risque d'incendie. Mais on ne peut obliger un propriétaire à débroussailler chez lui. Quant au code postal ce n'est pas la ville qui en décide. Le même problème se pose à Cazaux.

Laurence Lemoine qui habite avenue Eskualduna, pose la question du survol aérien incessant le samedi jusqu'à 10 heures du soir.

Jacques Storelli fait partie d'une structure qui s'occupe de ce problème. Le point Whisky a été repoussé de 300 m au sud de la Corniche, mais cela ne suffit pas et les pilotes qui arrivent ont tendance à faire n'importe quoi. Ce sont 2 % des pilotes qui causent des problèmes pour toute la collectivité. Par ailleurs les baptêmes en hélicoptère se multiplient et des engins de toutes sortes survolent la dune et les maisons avec des moteurs de tondeuse à gazon. L'aviation devient une pollution qui doit être cadrée. On y travaille, mais il y a encore du chemin à faire.

Frédéric Rousset qui habite allée des Lauriers, revient sur la question du stationnement autour de la Corniche. Ancien élu local, il se demande si on ne pourrait pas envisager un stationnement payant avec un tarif préférentiel pour les résidents. Cela aurait le mérite de donner les moyens à la mairie et d'amener les gens autour de la table de négociation.

Monsieur le maire affirme qu'il a fait le choix d'éviter le stationnement payant sur toute la commune. Il ne souhaite pas revenir sur ce choix et dit qu'il faut relativiser. Par ailleurs, les visiteurs ne vont pas seulement à la Corniche: ils vont aussi à la plage.

La séance est levée, et on passe à la dégustation des excellents vins de la famille Bernard, des huitres d'Angelika Herrmann et des plateaux de charcuterie du boucher du Pyla.